



GUIDE DES TOUT-PETITS

2026/2027



ÉDITO



Chers parents,

La Ville de Chelles met à votre disposition une large gamme de modes d'accueil pour les jeunes enfants. Accueil collectif en crèche, accueil individuel auprès d'assistantes maternelles ou de gardes à domicile, ou encore accueil mixte en crèche familiale, qui combine les deux formules. Ce guide a été conçu pour vous présenter, de manière claire et pratique, toutes les informations utiles sur ces différentes possibilités de garde pour votre jeune enfant.

Pour accompagner votre rôle de parents, plusieurs services complémentaires sont également proposés. Le Lieu d'accueil enfant parent (LAEP), situé à la crèche de la Rotonde, vous ouvre ses portes chaque mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h45. De plus, une réunion d'information collective est organisée chaque troisième mercredi du mois afin de vous présenter en détail les différents modes de garde disponibles sur le territoire.

Plus de 240 assistantes maternelles dans notre ville offrent environ 745 places d'accueil pour les jeunes enfants. Pour vous accompagner dans vos démarches, le Relais petite enfance (RPE), situé en centre-ville, rue des Frères Verdeaux, et au sein des quatre Espaces de proximité et de citoyenneté, est à votre disposition. Véritable lieu de ressources, il propose tout au long de l'année des accueils jeux et des animations, favorisant l'éveil des enfants et la rencontre entre familles.

Nous espérons que ce guide constituera pour vous une aide précieuse dans votre parcours de parentalité dans lequel nous souhaitons vous accompagner.



Brice RABASTE
votre Maire



Cendrine WIJNGAARDS
Adjointe au Maire déléguée à la Petite
enfance, à l'accueil du jeune enfant
et aux modes de garde

SOMMAIRE

p.4

LES MODES DE GARDE INDIVIDUELS

La garde à domicile

Les assistantes maternelles agréées

p.5

LES MODES DE GARDE COLLECTIFS

Les crèches

p.8

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Relais de la petite enfance (RPE)

Point information famille

Point écoute

Lieu d'accueil enfant parent (LAEP)



LES MODES DE GARDE INDIVIDUELS

La garde à domicile

La garde à domicile est une solution personnalisée où un professionnel de la Petite enfance se déplace chez vous pour veiller sur votre enfant. Elle peut être simple, avec vous comme unique employeur, ou partagée avec une autre famille, permettant ainsi une division des frais.

Les assistantes maternelles agréées

Les assistantes maternelles agréées accueillent votre enfant à leur domicile. Le Relais petite enfance (RPE) fournit des informations sur ces professionnelles, au nombre de 241 en 2026, totalisant environ 745 places. Chaque assistante maternelle indépendante est titulaire d'un agrément délivré par le Conseil départemental.

Pour contacter les assistantes maternelles,
référez-vous à :

La Maison départementale des solidarités (MDS)

♥ 25 avenue
du Gendarme Castermant
77500 Chelles
☎ 01 64 26 51 00

Le Relais petite enfance

♥ 4 bis rue des Frères Verdeaux
77500 Chelles
☎ 01 64 72 84 02
☎ 01 64 72 84 07
☎ 01 64 72 84 08
✉ rpe@chelles.fr

LES MODES DE GARDE COLLECTIFS

Les crèches

Ces établissements accueillent les enfants de la fin du congé légal de maternité jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Les équipes se composent de puéricultrices, infirmières, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP Petite enfance et agents. Un psychologue est également présent. À la crèche familiale, les enfants sont accueillis chez une assistante maternelle rattachée à la Ville.

La prise en charge des enfants s'effectue de manière flexible, de la demi-journée à 5 jours par semaine, dans les conditions suivantes :

- l'accueil des enfants de moins de 12 mois y est proposé de 3 jours consécutifs à 5 jours. Au-delà de cet âge, il est d'une demi-journée à 5 jours par semaine ;
- l'accueil des enfants en situation de handicap se fait dans toutes les structures, après validation du médecin et de la responsable de l'établissement ;
- l'accueil d'urgence est possible pour répondre à des situations difficiles et imprévisibles bien précises en fonction des places disponibles dans les structures.

☐ Demander une place en crèche

Pour effectuer cette démarche, assistez au Point information famille puis retirez votre dossier d'inscription en mairie à la Direction de la Petite enfance. Déposez le dossier complet au 6^e mois de grossesse accompagné des pièces requises. Les places sont attribuées lors des commissions d'attribution.

☐ Critères d'attribution des places

L'attribution des places se fonde sur les disponibilités dans les structures et les critères suivants :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| • résidence à Chelles | • enfant en situation de handicap |
| • foyer où les 2 parents travaillent | • naissances multiples |
| • famille monoparentale | • grossesse précoce |
| • parent en voie d'insertion professionnelle | • signalement de l'enfance en danger |
| • parent en recherche d'emploi | • étudiant |

Il est important de souligner que chaque critère est considéré de manière équitable, sans qu'aucun ne soit privilégié par rapport aux autres.



□ Suivre sa demande

Après le dépôt du dossier, il vous appartient :

1. Si votre enfant n'est pas né : dans les 15 jours qui suivent la naissance, de remettre à la Direction de la Petite enfance une confirmation de naissance pour la mise à jour de votre dossier.
2. Si votre enfant est né : de faire des mises à jour de votre dossier si besoin.

Après chaque commission, un courrier de décision vous est adressé.

En cas de refus, nous vous demandons d'adresser à la Direction de la Petite enfance un courrier de maintien de demande de place dès le mois de février de l'année suivante jusqu'à fin mars. Sans ce document, votre dossier sera classé. Il est important que vous signaliez d'éventuels changements de situation, afin que la Commission évalue au mieux vos besoins.

□ Coût de la garde

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) vous propose de calculer le prix du mode de garde sur www.monenfant.fr. Des informations sur le montant des aides et des exonérations fiscales sont également disponibles.

Les tarifs des crèches de la Ville suivent un barème horaire consultable sur le site de la CAF. Pour les foyers bénéficiant de l'accueil d'un ou plusieurs de leurs enfants, les tarifs sont fixés en taux horaire à partir de l'application du taux d'effort fixé par la CAF au revenu (total des salaires nets mensuels imposables) et du plafond de revenu également fixé par la CAF.



Exemple pour une famille :

Revenus mensuels du foyer x taux d'effort horaire

$$\frac{\text{Revenus mensuels du foyer} \times \text{taux d'effort horaire}}{100} = \text{tarif horaire}$$

Pensez aussi aux « places entreprises » réservées dans certaines crèches, en vous renseignant auprès de votre employeur. Des informations sur ce dispositif sont également données lors du Point information famille mensuel.

7 crèches collectives

Crèche Françoise Dolto

(64 berceaux Ville)

♥ 97 avenue des Sciences

(Quartier Coudreaux)

Crèche des Petits Poucets

(27 berceaux Ville)

♥ 47 avenue Gambetta

(Centre-ville)

Crèche du Parc

(40 berceaux Ville)

♥ 21/23 rue Adolphe Besson

(Centre-ville)

Crèche Mes premiers pas

(49 berceaux dont 32 Ville)

♥ 55/57 avenue

François Mitterrand

(Centre-ville, quartier Aulnoy)

Crèche

Maison de la Petite enfance

(38 berceaux dont 29 Ville)

♥ 50 boulevard Alsace Lorraine

(Quartier Sud - Foch)

Crèche des Frères Verdeaux

(45 berceaux dont 34 Ville)

♥ 4 rue des Frères Verdeaux

(Centre-ville)

Crèche de l'Aulnoy

(26 berceaux dont 21 Ville)

♥ 8 rue Maurice Abbès

(Centre-ville, quartier Aulnoy)

1 crèche familiale

Crèche La Rotonde

(40 berceaux Ville)

♥ 14 rue du Dr Mouchet

(Centre-ville)

4 micro-crèches

1001 Bulles

(10 berceaux)

♥ 1 bis rue Louis Guérin

(Centre-ville)

Sourires d'enfants

♥ 59 avenue Henin

(12 berceaux)

♥ 5/10 rue Cressonnière

(12 berceaux)

(Quartiers Abbesses, Périhelles)

Tillou crèche

(12 berceaux)

♥ 4 rue Raymond Delasalle

(Centre-ville, quartier Aulnoy)

Petite abeille

(12 berceaux)

♥ 53 avenue du Maréchal Foch

(Quartier Grande Prairie)

1 classe passerelle

École Gasnier Guy

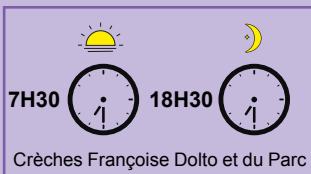
Sainte Bathilde

À partir de 2 ans

(18 places)

♥ 1 rue Jean Véron

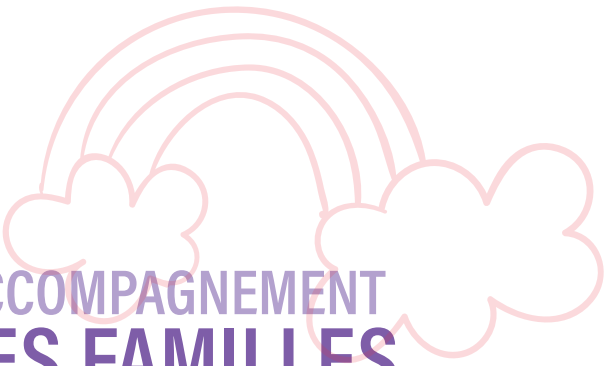
(Quartier Gambetta)



Crèches Françoise Dolto et du Parc

LES HORAIRES D'OUVERTURE DES CRÈCHES :

- Les crèches collectives fonctionnent de 7h à 19h du lundi au vendredi, excepté pour les crèches Françoise Dolto et du Parc qui fonctionnent de 7h30 à 18h30.
- Elles sont fermées quatre semaines en août, une semaine en fin d'année et lors de deux journées pédagogiques annuelles.



ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Relais de la petite enfance (RPE)

La Ville de Chelles propose les services d'un RPE situé en centre-ville et de 4 annexes dans les Espaces de proximité et de citoyenneté. En garantissant une présence sur l'ensemble du territoire, le RPE vise à répondre aux besoins des parents, des enfants, des assistantes maternelles et des gardes à domicile.

Au sein du RPE central, les parents ont accès à un espace d'information dédié aux modes d'accueil, aux démarches administratives, ainsi qu'aux aides de la CAF liées à l'embauche d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile. Le RPE fournit un soutien aux parents assumant le rôle d'employeur, tout en étant un lieu d'écoute et d'échange.

Les enfants, accompagnés de leur assistante maternelle ou garde à domicile, peuvent participer aux accueils-jeux proposés, espaces propices aux rencontres, à l'éveil, à la découverte et à l'exploration. Cela leur offre l'occasion de rencontrer d'autres enfants de manière régulière.

Les assistantes maternelles bénéficient, quant à elles, de temps d'échange, de soutien et d'accompagnement professionnel. Le RPE organise tout au long de l'année des réunions d'information sur le cadre légal, des conférences et soirées thématiques sur la petite enfance avec des intervenants spécialisés.

Les disponibilités des assistantes maternelles sont consultables en temps réel sur le site de la Ville (www.chelles.fr), rubrique : Mes services > Petite enfance > Assistantes maternelles. En un simple clic sur l'annonce correspondante, les parents peuvent obtenir des réponses à leurs recherches.

Les adresses du Relais de la petite enfance

Central

- **4 bis rue des Frères Verdeaux**
77500 Chelles Cedex
☎ 01 64 72 84 02
☎ 01 64 72 84 07
☎ 01 64 72 84 08
✉ rpe@chelles.fr

Annexes

- **Quartier Coudreaux :**
Espace de proximité et de citoyenneté Marcel Dalens
♥ 35 avenue Delambre
☎ 01 60 08 12 41
- **Quartier Chantereine :**
Espace de proximité et de citoyenneté Hubertine Auclert
♥ 8 rue Turgot
☎ 01 60 20 21 56
- **Quartier Grande Prairie :**
Espace de proximité et de citoyenneté Jean Moulin
♥ Place Jean Moulin
☎ 01 60 08 02 19
- **Quartier Noue Brossard :**
Espace de proximité et de citoyenneté Charlotte Delbo
♥ 7 allée de la Noue Brossard
☎ 01 64 26 61 55





Point information famille

En attente d'un nouveau-né ou déjà parents à la recherche d'un lieu d'accueil pour votre enfant de moins de 3 ans ? L'équipe de la Petite enfance de la Ville de Chelles vous convie à une réunion d'information, qui se tient chaque troisième mercredi du mois à 18h (sauf en août). Cette session, d'une durée d'environ 1 heure, se déroule en présentiel à l'Hôtel de Ville.

Qu'est-ce que le Point information famille ?

Le Point information famille est une réunion d'information collective sur les différents modes de garde proposés à Chelles, animée par les professionnelles de la Petite enfance.

La réunion se déroule en deux temps :

1. un temps de présentation de l'offre d'accueil ;
2. un temps d'échange avec vous, parents ou futurs parents.



Les dates des prochains points information famille sont les suivantes* :

16 septembre 2026

21 octobre 2026

18 novembre 2026

16 décembre 2026

20 janvier 2027

17 février 2027

17 mars 2027

21 avril 2027

19 mai 2027

16 juin 2027

21 juillet 2027

15 septembre 2027

20 octobre 2027

17 novembre 2027

15 décembre 2027

*Tous les 3^e mercredis du mois



CETTE RÉUNION EST OBLIGATOIRE

Si vous souhaitez faire une demande de place en crèche, le dossier d'inscription sera à retirer en mairie à la Direction de la Petite enfance. Vous pourrez également disposer de toutes les informations utiles et des évolutions récentes dans le domaine de la Petite enfance dans votre Ville.

Point écoute

Le Point écoute est un accueil individuel qui vous permet d'échanger avec une professionnelle de la Petite enfance, dans le cadre d'un entretien personnalisé.

Cette rencontre se fait uniquement sur rendez-vous et peut être planifiée en contactant la Direction de la Petite enfance de la Ville au ☎ 01 64 72 85 63 (ou 85 25).

Ce service accueille notamment les familles connaissant des situations de handicap, de maladie, ou d'autres questions spécifiques.

Lieu d'accueil enfant parent (LAEP)

Le Lieu d'accueil enfant parent est un espace conçu, aménagé et sécurisé pour accueillir tous les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte référent.

L'accueil y est gratuit, anonyme et sans inscription.

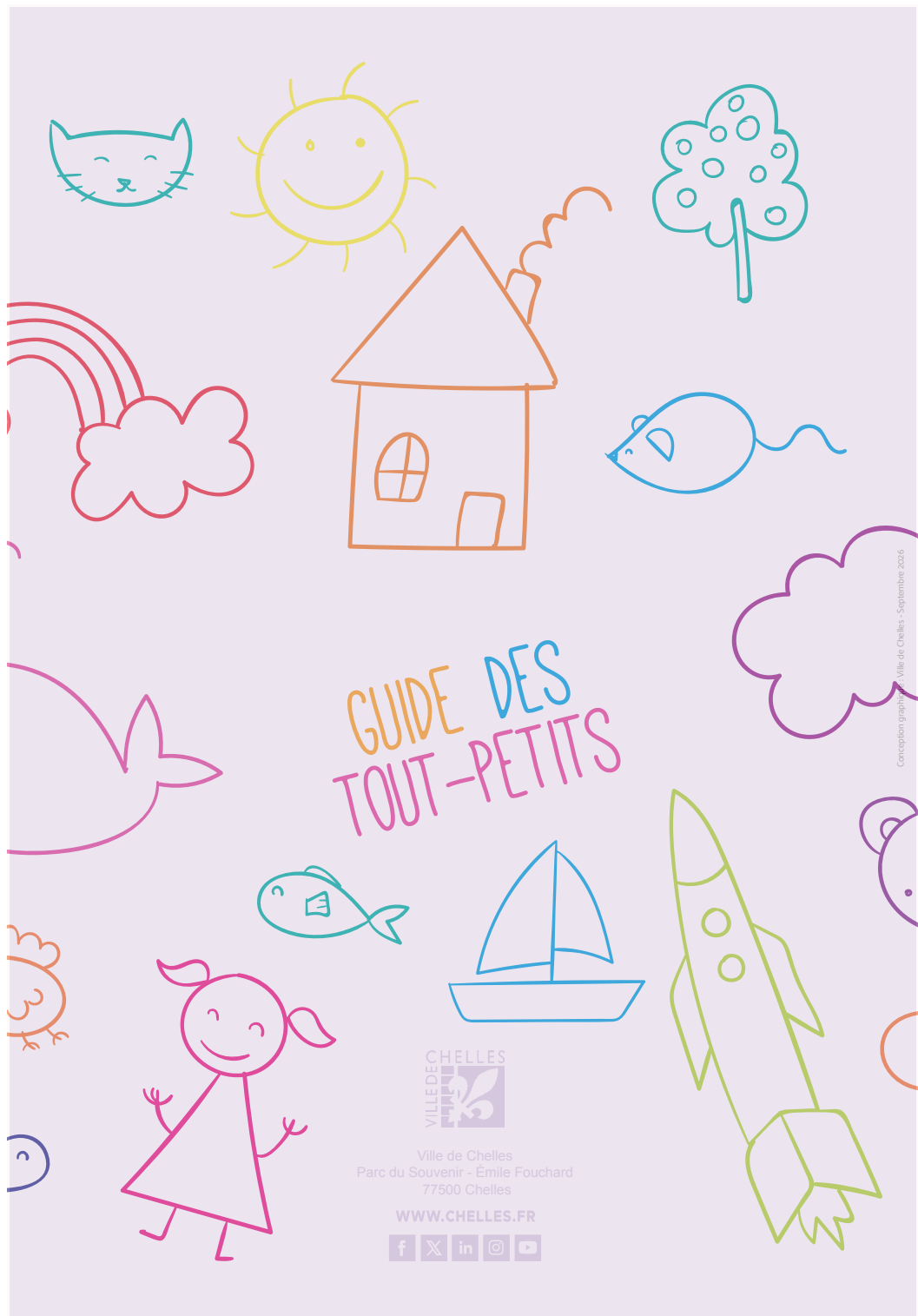
Ce lieu d'accueil est réservé à tous les référents de l'enfant de moins de 4 ans, que ce soit son parent, grand-parent ou autre, ainsi qu'aux futurs parents dans le dernier mois de grossesse. Deux professionnels qualifiés dans le domaine de la Petite enfance seront présents pour vous accueillir. **Vous aurez la possibilité d'échanger avec eux et de rencontrer d'autres parents, favorisant ainsi la création de nouveaux liens.**

Le LAEP ouvre ses portes tous les mardis de 9h à 12h et de 14h à 16h45 à la crèche La Rotonde. Afin de vous assurer de son ouverture, n'hésitez pas à les contacter au 01 64 72 88 00. Pendant les vacances scolaires, le LAEP reste ouvert la première semaine et ferme la deuxième semaine. Il est également fermé la semaine entre Noël et jour de l'an, ainsi que tout le mois d'août.

4 CONSEILS À RETENIR



1. Participez au Point information famille.
2. Dès le 6^e mois de grossesse, déposez votre dossier de demande de place en crèche à la Direction de la petite enfance.
3. Informez-vous auprès de votre employeur pour bénéficier d'une place en crèche inter-entreprises.
4. Explorez tous les modes de garde disponibles pour faire un choix adapté.



GUIDE DES TOUT-PETITS



Ville de Chelles
Parc du Souvenir - Émile Fouchard
77500 Chelles

WWW.CHELLES.FR

